



## LJ après RJ et aval/caution

Par **STG**, le **11/07/2016** à **16:42**

Bonjour,

En 2011, la société a été mise en redressement judiciaire et le plan a été accepté : 50000€ pour des billets à ordre intégré dans le plan avec les autres dettes et 45000€ de prêts qui ont continué à être prélevé tous les mois.

Je suis caution sur les prêts avec mon conjoint (nous nous sommes mariés en 2012 après l'acceptation du plan).

Je suis aval sur les billets à ordre.

Depuis la procédure, nous ne recevons plus aucun courrier d'information de la banque concernant nos cautions et ils ne répondent pas.

Nos prêts sont quasi terminés d'être remboursés.

Mon échéance arrive en septembre et compte tenu de la mauvaise année que nous venons de faire et la très mauvaise saison qui commence, je ne pourrais pas du tout honorer ce paiement.

De plus, je n'ai jamais pu me payer un salaire depuis le départ et j'avoue, j'en ai assez.

Je pense donc que je vais arrêter et demander la liquidation car les perspectives ne sont pas bonnes du tout pour l'avenir de mon commerce.

J'ai lu pas mal de chose sur les cautions et il me semble que je ne pourrais rien contester.

Est-ce que nous avons la possibilité de négocier (avec l'aide d'un avocat par exemple) avec la banque pour que l'aval (45000 aujourd'hui) puisse constituer un nouveau prêt personnel ?

Pour faire simple, j'ai très peur que la banque saisisse la maison, cela payera la caution mais nous n'aurons plus grand chose. Existe-t-il d'autres alternatives ?

Merci pour vos réponses et pour votre aide